

PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2023

Etaient présents : GOUIRAND Alain, LEBOUIC Nathalie, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, BLANC Chantal, LEMEURE Sabrina, CALAC Jean-Baptiste, RODRIGUEZ Marielle, FIORITO Marie-Laure, MISTRE Suzie, GARCIA Jean.

Etaient absent(s) excusé(s) et représenté(s) : Mme EYMARD Laurence (pouvoir à Mme MISTRE Suzie), M. CAVALIER Baptiste (pouvoir à M. GOUIRAND Alain), M. NOUVEL Yannick (pouvoir à Mme FIORITO Marie-Laure).

Secrétaire de séance : Madame BONETY Myriam

Monsieur Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 02 Mars 2023,

2 – Vote des taux d'imposition 2023,

3 – Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales : désignation des membres,

4 – Jury d'Assises : Tirage au sort des Jurés.

Questions diverses

1 – Approbation du Procès-Verbal du 02 mars 2023

Lecture du PV du 02 mars 2023.

L'assemblée APPROUVE à l'unanimité le PV du 02 mars 2023.

2 – Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée qu'afin d'assurer l'autonomie financière de la collectivité, Le Conseil Municipal doit voter chaque année les taux d'imposition.

Il précise que l'achèvement de la réforme de la taxe d'habitation est notamment marqué à compter de 2023 par :

- la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales amenant à renommer cette taxe en « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation » (THRS),
- La réintroduction de la possibilité de voter un taux de THRS.

Deux options sont dès lors envisageables :

- Option n°1 : maintien du taux 2022
- Option n°2 : modulation du taux 2022.

La modulation doit respecter les règles de lien entre les taux des taxes locales, ainsi trois cas de figure sont possibles :

N°1 : le taux varie dans la même proportion que les autres taxes,

N°2 : le taux varie librement à la hausse,

N°3 : le taux de TH varie librement à la baisse.

La présente délibération soumise à votre approbation se limite donc au vote des taux de deux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et du taux de THRS.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir voter les taux d'imposition de 2023, il rappelle les taux de l'année 2022, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) = 32.13 %
- Taxe foncière (non bâti) = 23.16 %
- Taxe THRS, le taux de référence 2023 est celui du taux voté en 2019 figé jusqu'en 2022 soit 12 %.

RODRIGUEZ M. : « Est-ce que le produit financier proposé dans cet état de notification suffira pour l'élaboration du Budget Primitif ? »,

FRANC D. : « La commission des finances se réunira la semaine prochaine et travaillera avec les éléments proposés »,

CALAC JB : « normalement l'année prochaine nous devrions bénéficier de nouvelles augmentations des bases d'imposition au vu des nouvelles constructions »,

LEBOUC N. : « Je propose de ne pas augmenter les taux, les ménages subissent assez d'augmentation sur les produits de première nécessité actuellement ».

L'assemblée à l'unanimité des membres présents DECIDE de ne pas modifier les taux, et VOTE les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) = 32.13 %
- Taxe foncière (non bâti) = 23.16 %
- Taxe THRS = 12 %.

3 – Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales : désignation des membres.

Monsieur Le Maire rappelle que la commission de contrôle doit être composée de :
Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau.

Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau.

Le Maire et les adjoints titulaires d'une délégation ne peuvent être membres de la commission.

Sont désignés :

- Madame BLANC Chantal
- Madame EYMARD Laurence
- Monsieur CALAC Jean-Baptiste
- Madame RODRIGUEZ Marielle
- Monsieur NOUVEL Yannick.

4 – Jury d'Assises 2024 – Tirage au sort

En application des articles 254 à 267 et A.36-13 du Code de procédure pénale, il appartient à la commune de désigner trois jurés par tirage au sort, qui siégeront aux assises de Vaucluse.

Il est procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale, à savoir :

- 1^{er} juré : M. THIERS André Marcel Justin
- 2nd juré : Mme KRZYWIZNIAK Caroline Dominique
- 3^{ème} juré : Mme SPRIET épouse GAUTHERIN Micheline Nicole Annick.

Questions diverses

- Monsieur Le Maire informe l'assemblée que de graves incidents se sont produits sur le parking des anciennes écoles et celui devant l'église, à plusieurs reprises de nombreuses voitures ont eu les pneus crevés. Des mesures doivent être prises afin de cesser ce vandalisme.
- Madame BONETY présente le compte rendu de la Commission village du 07 mars 2023 :
 - Renouvellement du contrat de location des illuminations de Noël avec la société BLACHERE,
 - Feu d'artifice prévu le 08 juillet 2023 pour la fête votive,
 - Décorations des rues pour la saison estivale : devis pour fanions, banderoles d'annonce, devis demandé auprès de la Sté ADS sur Pertuis,
 - Cabadon JOUET : mise en place d'une cabane pour accueillir le Cabadon JOUET sur l'aire de loisirs, il pourrait être envisagé le même système pour les petits encombrants,
 - Panneaux de signalisation : un inventaire va être fait,
 - Traversée du village : les travaux ne seront réalisés qu'à partir du mois de septembre,
 - Stationnement Place du temple : Parvis du Temple doit être désencombré pour cela il faut étudier une solution de parking,
 - Terrain derrière le cimetière : ce terrain est à la vente, les propriétaires sont favorables pour une cession à la Mairie,
 - Escalier de l'aire de loisirs : étude G2 PRO réalisée pour la réalisation de l'escalier, l'entreprise COLAS cherche d'autres solutions pour l'élaboration de cet escalier.

- Monsieur MERLINO Bernard informe l'assemblée du projet d'exposition sur « L'école ancienne », en partenariat avec Monsieur CAVALIER qui mettrait à disposition de nombreux objets : tableau, bureau d'écolier, photos, livres, ...
- Madame BLANC Chantal soulève le problème de l'insécurité sur la route qui mène de La Bonde à St Martin.

Questions diverses de l'opposition

NEANT

Fin de la séance : 20 H

Le Maire,

A. GOUIRAND

Le Secrétaire de Séance,

M. BONETY